



AMICALE DES MARINS &
MARINS ANCIENS COMBATTANTS
DE LORIENT & DE SA RÉGION

Siège social :

6, rue Louis de Saint-Pierre
56100 LORIENT

Blog :

<http://ammacdelorient.over-blog.com/>

Contact :

chabotdaniel@orange.fr

Editorial

Le mois de mars a vu le début
d'un nouveau conflit.

J'ai une pensée particulière
pour ceux qui font le sacrifice
ultime de leur vie pour la
France.

Michel Dabo
Président



En Avril

- 09 Anniversaire de
Guy Pierron
- 21 Sortie croisière à
Hennebont
- 26 Journée nationale
de la déportation



N°15 Mars 2026

Assemblée générale de l'AGASM (1 mars 2026)



L'assemblée générale ordinaire de l'AGASM s'est déroulée le dimanche 1^{er} mars avec recueillement devant la stèle des sous-marinières. De nombreux membres de votre AMMAC de Lorient étaient présents. Nous reconnaitrons Marc, notre porte-drapeau, Michel porte-drapeau de l'UNC dont il est aussi le Président, Jacky porte-drapeau de la 43^{ème} et aussi membre de l'AGASM.

Assemblée générale de l'UNC Lorient (14 mars 2026)

En 2025, l'UNC a été présente à 38 événements, bien sûr aux commémorations officielles, mais aussi aux cérémonies telles que les cérémonies de tradition des fusiliers marins et la remise d'insignes de la promotion 2024/25 de la préparation Militaire Marine.

Les prises de commandement de l'école des fusiliers et du commandant de la gendarmerie. La messe de la Saint Michel à Larmor en l'honneur des parachutistes.



ASAFA
ASSOCIATION DE SOUTIEN
AUX ARMÉES DE LA FRANCE



Cols.bleus
MARINE NATIONALE



D'autres évènements ont jalonné l'année :

- L'assemblée générale départementale de l'UNC à TAUPONT
- Pour la troisième fois, l'UNC de Lorient a tenu un stand au forum des associations dans le but de promouvoir les associations patriotiques. L'absence de recrutement pour cette année nous pose la question de l'utilité de la tenue d'un stand en 2026.

A noter qu'un bon nombre des membres de l'UNC de Lorient sont aussi membres de notre AMMAC.

Assemblée générale du foyer du Marin et du Soldat-St-Pierre (20 mars 2026)

Le vendredi 20 mars a eu lieu l'assemblée générale de votre Foyer. Les sujets les plus importants abordés furent les travaux d'entretien effectués et à venir dont le remplacement des fenêtres.



Sur la photographie vous reconnaîtrez votre Président, votre trésorier et Président du foyer, votre Président honoraire et administrateur à la FAMMAC et votre secrétaire.

Félicitations



Nous félicitons notre Amis et Amicaliste Christophe Cantin pour sa réélection au conseil municipale de Groix. Il y est chargé de la culture, de la vie associative, du petit patrimoine et de la médiathèque. Notons par ailleurs qu'il est membre du groupe 'Mask Ha Gazh'





Le Falcon 200 « Gardian »
tire sa révérence



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

L'inquiétante puissance
sous-marine de la Chine



Kim Jong-un affirme équiper
sa Marine d'armes
nucléaires



Projet pour une nouvelle
frégate turque



Bulletin Pêche et
Développement n° 246



'Digest' d'actualités Marines

29 mars 1631 : acte de naissance de la Marine
militaire française.



Richelieu fait publier le « Règlement sur le fait de la Marine » qui vise à donner les premiers fondements d'une organisation administrative de la Marine française.

Dès que la capitulation de la Rochelle, en 1628, eut délivré le cardinal de Richelieu de son principal souci, il résolut de créer sans retard la flotte militaire dont un siège mémorable venait de lui démontrer l'impérieuse nécessité. Mais, pour atteindre ce but, il lui fallait concentrer dans sa main puissante tous les pouvoirs, tous les droits, toutes les attributions des personnages qui présidaient à l'administration des affaires maritimes. À cet égard, Richelieu avait déjà pourvu au plus pressé : en 1626 et 1627, il avait acquis du duc Henri de Montmorency la charge d'amiral de France, supprimé du même coup celle de vice-amiral, et ajouté aux droits dont il héritait ainsi ceux qui appartenaient encore à la couronne sur le littoral maritime du royaume ; enfin, il s'était fait nommer Grand-maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce.

Possédant, dès lors, pour la direction des affaires navales de la France, toute l'autorité qu'il pouvait ambitionner, le cardinal se mit à l'œuvre. Il voulut d'abord connaître l'exacte vérité en ce qui concernait la vaste administration dont la charge venait de s'ajouter à ses autres attributions. Une inspection détaillée, qu'il fit passer sur le littoral de l'Océan et, l'plus tard, sur celui de la Méditerranée par deux fonctionnaires ayant son entière confiance, lui révéla d'étranges choses : partout des ruines, des conflits, des abus de pouvoir, des dénis de justice, et absence totale de protection pour les faibles ; finalement, nos populations maritimes fuyant les ports et les côtes du royaume pour échapper à tant de maux : telle était, au vrai, la situation. Par des ordonnances et des règlements précis, par la

réorganisation de la justice et la répression des abus les plus criants, enfin par la création de compagnies jouissant du privilège de commercer avec les échelles du Levant, les Indes, le Sénégal, Madagascar, etc., Richelieu pourvut aux premières nécessités en ce qui regardait la sécurité, les besoins et, par suite l'accroissement si désirable de nos populations maritimes. Il put ensuite consacrer ses soins à cette flotte militaire qui lui tenait tant à cœur. Une commission composée du surintendant des finances, de deux conseillers et d'un secrétaire d'État, se trouvait déjà chargée d'étudier et de résoudre, sous la présidence du grand-maître, les principales questions relatives à la marine. Mais ce fut à des gens du métier, à des marins, que Richelieu confia la tâche d'établir un règlement détaillé pour administration et la discipline de la flotte. Un de ses parents, le commandeur de la Porte, intendant général de la navigation, et le chef d'escadre de Mantin furent les principaux rédacteurs de la très remarquable ordonnance de 1634. Ce nouveau code maritime emprunta une bonne partie de ses dispositions à la législation hollandaise ; complété par d'autres édits que Richelieu fit rendre à diverses époques sur l'organisation des arsenaux, il servit de base aux célèbres ordonnances de Colbert et de Seignelay. Ce fait augmente singulièrement l'intérêt des principales mesures qu'il édictait, concernant l'établissement de notre nouvelle marine...

Source :

<https://marine-oceans.com/histoire-patrimoine/chronique-navale-du-29-mars/>